



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N°1-219-00033-000403421-DEL-2024-019-DE
Date de télétransmission : 27/03/2024
Date de réception préfecture : 27/03/2024

Date de convocation : 6 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-019

Date d'affichage : 6 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 26

Votants : 33

Objet : Mise en place de conventions de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Franck COENNE représenté par M. Franck MARLIN, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Gilbert DALLERAC, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Emmanuelle ROYERE

ETAIENT ABSENTS : M. Grégoire TURLOTTE, Mme Kadiatou LY.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240314-VI-DEL-2024-019-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 512-6 et suivants,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU le projet de convention de mise à disposition avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes dont la teneur figure en annexe à la présente délibération ;

VU l'accord du fonctionnaire concerné ;

VU les crédits inscrits au budget,

VU l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 5 mars 2024,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22 janvier 2024,

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à signer des projets de convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide la mise à disposition d'un agent de la commune, titulaires du grade d'attaché territorial, auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes, pour une durée de trois ans, en application notamment des dispositions du décret 2008-580 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention dont la teneur figure en annexe à la présente délibération.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice en cours.

Franck MARLIN
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 21 MARS 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.